

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche

IMPORTANT

À la suite de la réforme nationale de la taxe d'habitation, vous bénéficiez pour cette année d'une réduction de 65 % de cet impôt.

Votre taxe d'habitation est donc de 128 €. Sans cette réforme, elle serait de 366 €.

M AOUZAL BRAHIM
OU MME AOUZAL RKIA
3 IMPASSE LAURENT
57 RUE DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

Vos références

N° fiscal (vous) (C) : 12 21 145 330 454
N° fiscal (conjoint) (C) : 06 16 096 761 413
Référence de l'avis : 19 42 7156106 14

Identification de votre imposition :
Département : 420
LOIRE
Commune : 075
CRAINTILLEUX
Lieu d'imposition : 0006
57 RUE DES CHENES

Numéro FIP : 420 23 44 0713286789 3
Numéro de rôle : 770
Date d'établissement : 11/09/2019
Date de mise en recouvrement : 30/09/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/11/2019** **267,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 128,00 € *

Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 139,00 €

* **Votre taxe d'habitation est de 128 €.**
Sans la réforme nationale, elle serait de 366 €.

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxe d'habitation.

Vous pouvez à nouveau payer en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**.

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le premier jour du mois de la date limite de paiement.

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre espace particulier sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales).

OCCUPANT(S)					
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année	
420234407132867893	M AOUZAL BRAHIM ET MME AOUZAL RKIA M AOUZAL MOHAMED M AOUZAL NOUR EDDINE	N* S R R	17254	2,00	8

TAXE D'HABITATION 2019	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	1810		1810	1810	
Valeur locative moyenne	3880		3520	3880	
A •Général à la base			141		
B •Personne(s) à charge					
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %		
T pour personne(s)					
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %		
M pour personne(s)					
E •Spécial à la base					
N •Spécial handicapé					
S					
Base nette d'imposition	1810		1669	1810	Total des cotisations 362
Taux d'imposition 2019	10,72 %		9,84 %	0,195 %	
Cotisations 2019	194		164	4	
Cotisations lissées Dont Majoration Rés. Secondaires					
Taux d'imposition 2018	10,72 %		9,84 %	0,204 %	
Rappel cotisations 2018	190		160	4	
Variation en valeur	+4		+4	0	
Variation en pourcentage	+2,11 %		+2,5 %	0 %	
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2018 ET 2019					
	ANNEE 2018	ANNEE 2019	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion Prélèvements : - pour base élevée - sur rés. secondaires Plafonnement selon le revenu Dégrèvement TH
(a) Cotisations	358	366	+8	+2,23 %	
(b) Allègements	0	238	+238	- %	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	251	128	-123	-49 %	
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1					
REGIME P					
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
0750167655W	Maison		H	1810	
128					

À la suite de la réforme de la taxe d'habitation, vous bénéficiez en 2019 du nouveau dégrèvement (voir détails sur la notice).

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2019	139
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.	

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MONTBRISON - S.A.I.D. ANDREZIEUX ST-JUST ST-RAMBERT
26B BRD LACHEZE - 42608 MONTBRISON CEDEX
Tél : 04 77 96 84 35